

## LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
1602.50	De bovins :		
1602.50.05	Abats . . . . .	5 %	A
	Autres :		
	Ne contenant pas de céréales ni de légumes :		
1602.50.09	Salés ou marinés . . . . .	10 %	A
	Autres :		
	En boîtes hermétiquement closes :		
1602.50.10	Boeuf salé . . . . .	3 %	A
1602.50.20	Autres . . . . .	3 %	A
1602.50.60	Autres . . . . .	4 %	A
1602.50.90	Autres . . . . .	10 %	C
1602.90	Autres, y compris les préparations de sang de tous animaux :		
1602.90.10	Chair de grenouille . . . . .	6 %	C
1602.90.90	Autres . . . . .	10 %	C
1603.00	Extraits et jus de viande, de poisson ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques :		
1603.00.10	Jus de palourdes . . . . .	8,5 %	C
1603.00.90	Autres . . . . .	Franchise	D
1604	Préparations et conserves de poisson; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poisson :		
	Poissons entiers ou en morceaux, à l'exclusion du poisson haché :		
1604.11	Saumons :		
1604.11.20	Dans l'huile, en boîtes hermétiquement closes . . . . .	12,5 %	B
1604.11.40	Autres . . . . .	3 %	B
1604.12	Harengs :		
1604.12.20	Dans l'huile, en boîtes hermétiquement closes . . . . .	8 %	C
	Autres :		
1604.12.40	Dans la sauce tomate, fumés ou saurés, et en contenants de consommation pesant, avec leur contenu, plus de 0,45 kg chacun . . . . .	4 %	A
1604.12.60	Autres . . . . .	Franchise	D
1604.13	Sardines, sardinelles et sprats ou esprotts :		
	Dans l'huile, en boîtes hermétiquement closes :		
1604.13.10	Sardines fumées, ni dépiautées ni désossées, d'une valeur de 1 \$ ou plus par kg en boîtes de fer-blanc, ou 1,10 \$ ou plus par kg en d'autres contenants . . . . .	4 %	C
	Autres :		
1604.13.20	Ni dépiautées ni désossées . . . . .	15 %	C
1604.13.30	Dépiautées ou désossées . . . . .	20 %	C
	Autres :		
1604.13.40	En contenants de consommation pesant, avec leur contenu, moins de 225 g chacun . . . . .	2,5 %	C